

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_0174

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 29 NOVEMBRE 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDO, M. DOTE, Mme JULIAN, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.
M. TATI, qui a donné pouvoir à M. DOTE.
M. KONTE, qui a donné pouvoir à Mme VICTOR-LEROCH .
M. CHAVANCE, qui a donné pouvoir à Mme RENIER.

EXCUSÉS

M. DRAME, Mme PERUGIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

5) DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2021,

VU la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021,

VU l'adoption du budget primitif 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 janvier 2021,

VU l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2021,

VU l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021,

VU l'arrêté du compte administratif 2020 par le Conseil municipal lors de sa séance 28 juin 2021,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021,

VU l'adoption du budget supplémentaire 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021,

VU la proposition de décision modificative n° 2 du budget 2021 présentée par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la décision modificative n° 2 du budget 2021 a pour objet de procéder à des ajustements dans le budget 2021 (inscriptions nouvelles et annulations de crédits),

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au vote de la décision modificative n° 2 du budget 2021, par nature, au niveau du chapitre pour chacune des sections, avec les chapitres « Opérations d'équipement » de l'état III-B.3, sans vote formel sur chacun des chapitres,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 15 novembre 2021,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCIENIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
(28 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 3 ABSTENTIONS)**

APPROUVE les ajustements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits votés au titre du présent budget	236 293,45 €	236 293,45 €
Investissement		
Crédits votés au titre du présent budget	-507 129,51 €	-507 129,51 €
TOTAL DM2 2021	-270 836,06 €	-270 836,06 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic
Date de signature : 01/12/2021
Qualité : Maire de Noisiel



